



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Taxes sur le chiffre d'affaires et taxe du CNC

Question écrite n° 46273

### Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir des chaînes thématiques comme le devenir de la production audiovisuelle française. Les chaînes françaises thématiques subissent une différence de traitement face aux chaînes étrangères qui perçoivent des recettes sur notre marché sans subir les mêmes contraintes de taxation et de diffusion, et sont donc forcément moins compétitives sur le marché français et à l'export que leurs concurrentes étrangères. Si ces sociétés ne sont pas traitées à égalité avec les chaînes étrangères, c'est-à-dire exonérées de taxe, celles-ci craignent de disparaître parce que la lutte entre des programmes de création nationale, face à la déferlante de programmes internationaux diffusés par satellite sur l'ensemble de l'Europe, est perdue d'avance. Outre le problème posé par la contribution à la taxe du CNC des chaînes thématiques françaises, se pose aussi la discrimination vis-à-vis des chaînes généralistes hertziennes de deux ordres : d'une part, le taux de taxation pour les petites chaînes est élevé, puisque, entre 3 et 5 MF de chiffre d'affaires mensuel, elles sont taxées à 7,4 % contre 5,5 % pour les grandes chaînes sur plusieurs milliards de chiffre d'affaires ; d'autre part, les chaînes thématiques contribuent au CNC qui sert à financer les programmes des grandes chaînes hertziennes concurrentes. C'est pourquoi il lui demande, dans l'intérêt du développement de la création audiovisuelle, s'il compte prendre des mesures afin de pérenniser les chaînes thématiques en terme d'exonération de taxe pendant au moins leur période de montée en puissance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Glavany Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46273

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6535